



Bordeaux, le vendredi 17 juin 2022

A Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux  
5, rue Joseph Carayon Latour  
BP 935  
33 060 Bordeaux-Cedex

**Objet** : CTA du 22 juin 2022 – Questions diverses FSU

Madame la Rectrice,

Nous souhaiterions soumettre diverses questions à l'ordre du jour du CTA du 22 juin 2022 :

1. Allez-vous, comme d'autres académies, adresser une communication à l'attention des Chef.fe.s d'établissement pour qu'ils ou elles transmettent les coordonnées des AED éligibles à la cdésiation et évoquer la possibilité d'établir des contrats de 2 ou 3 ans.
2. Est-il envisagé que les gestionnaires des EPLE deviennent les RH de 1er niveau de tous les agents de l'EPLE, enseignant.e.s compris ?
3. Confirmez-vous la suppression du bac pro « Technicien Menuisier Agenceur » à la rentrée 2023, annoncée en conseil pédagogique par le chef d'établissement du lycée de Navarre de Saint Jean Pied de port alors que cette proposition n'a pas été examinée en CTA ?
4. Le calendrier précis des opérations d'avancement annoncé au CTA du 24 mai est-il établi ?
5. Quand paraîtra la circulaire d'affectation des stagiaires ?
6. Les stagiaires à temps plein à la rentrée prochaine auront-ils un allègement de service sous forme d'une décharge de service pour se conformer à l'arrêté du 4 février 2022 ?

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'assurance de nos sentiments dévoués au Service Public d'Education.

Pour la FSU  
Hugo Lassalle